

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Catherine BONNAUD, Directrice de l'Agence de Cotonou, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de l'Agence de Cotonou visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine BONNAUD, Directrice de l'Agence de Cotonou, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Nolwenn BODO, chargée de mission de l'Agence de Cotonou ou par Madame Noor MOUNTASSIR, chargée de mission de l'Agence de Cotonou.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 14 septembre 2016
En un exemplaire original

Le Directeur général

Rémy RIOUX